



Voiture d'occasion garantie tombe en panne

Par **bastoche**, le **19/08/2013** à **21:04**

Bonsoir j'ai acheté un véhicule d'occasion chez un garagiste avec garantie. Il devait m'être livré fin juin, mais pour cause de révision il me fut livré mi-août juste avant la fermeture pour vacances du garagiste vendeur. Après 150 km je suis tombé en panne. mon garagiste en vacances je me suis adressé chez un autre pour le dépannage et la réparation: une durite. Mon garagiste vendeur ne veut pas prendre en compte la facture que j'ai payée malgré la garantie du véhicule. Que faire merci de me donner des indications pour faire valoir mon droit.

Par **Lag0**, le **20/08/2013** à **07:51**

Bonjour, il faudrait savoir déjà si vous invoquez une garantie contractuelle ou la garantie légale de conformité. Si garantie contractuelle, il faut bien revoir les termes du contrat, car le fait de faire réparer le véhicule chez un autre professionnel est probablement une cause d'exclusion. Pour la garantie légale de conformité, là c'est certain, il aurait fallu vous adresser au vendeur car c'est lui qui doit assurer la réparation et il n'a aucune obligation de vous rembourser une réparation faite ailleurs.

Par **bastoche**, le **20/08/2013** à **09:20**

Merci pour votre réponse. Toutefois mon véhicule m'a été remis la veille de la fermeture du garage pour vacances et ma panne est arrivée le lendemain. Je n'avais pas de choix. Mon garagiste en vacances il fallait bien que je fasse remorquer et réparer, sinon je laissai la voiture sur la route. J'ai fait pour le mieux d'autant que j'avais un rendez-vous important. Je suis

étudiant et je ne pouvais pas me permettre de manquer ce rendez-vous que j'ai réussi à maintenir grâce à un copain.